



COMPTE RENDU SYNTHETIQUE
Réunion du Conseil Municipal
10 juin 2021 – 19h30.

Étaient présents : Jean-François DELEPAU, Corinne HARALAMBON, Romain BRESSAND, Christine FUMERO, Lilian LESCOUZERE, Véronique TRIBOUT, Sylvie MALAMAN, Carole LAFENETRE, Jean-François PARNAUT, Maximilien VREULZ, Valentin POULIT, Lorenzo LOZANO CHANCA, Jean-Claude LALANNE, Christian GUIDEZ.

Absents – excusés : Julien LIQUIERE.

Procurations : Monsieur LIQUIERE à Monsieur LALANNE.

Madame Sylvie MALAMAN a été nommée secrétaire.

APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES 05 ET 10 MAI 2021

Les procès-verbaux des séances des 5 et 10 mai 2021, ayant été adressés à l'ensemble des conseillers municipaux, Monsieur le Maire, demande si ces documents appellent des observations de leur part. Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les procès-verbaux des séances des 5 et 10 mai 2021.

DEL_2021_06_1

**CREATION D'UN EMPLOI TEMPORAIRE POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A
UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE
(article 3 I 2° de la loi 84-53 du 26 janvier 1984)**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante qu'il est nécessaire de prévoir la création d'un emploi temporaire à temps complet d'adjoint technique territorial, catégorie hiérarchique C, en raison d'un accroissement saisonnier d'activité dans le service technique pour la période du 1^{er} juillet 2021 au 31 août 2021.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- de créer un emploi temporaire à temps complet, à raison de 35 h/semaine d'adjoint technique, catégorie hiérarchique C, pour la période du 1^{er} juillet 2021 au 31 août 2021, pour faire face à l'accroissement saisonnier d'activité dans le service : technique.

DEL_2021_06_2

**PROPOSITION LISTE MEMBRES DE LA COMMISSION
COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué. Cette commission a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Par ailleurs, l'article 44 de la loi de finances rectificative pour 2011 modifie les règles de fonctionnement de la commission communale des impôts directs en prévoyant la présence éventuelle et sans voix délibérative d'agents de la commune dans les limites suivantes :

- 1 agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants ;

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser, comme suit, une liste de 24 noms :

SENTUC Ginette ; CADILHON Philippe ; DUBAQUIER Jean-Pierre ; MARAIS Catherine ; CARRERE Marie Thérèse ; MONGIS Raoul ; DESBLANCS Francis ; MOUCHEZ Jean-Claude ; LAFOURCADE René ; DAUGA Patrick ; AZCUE Patrick ; SAINT-PÉ Gilles ; LUPINE Maryse ; FARBOS Bernard ; SALÉ Lionel ; FUMERO Edgar ; SAINT-SEVIN Gilles ; GALBRUN Marie-Amédée ; AZCUE Jean-Michel ; DUROU Julien ; DURIEZ Léon ; DABESCAT Mathieu ; SOUS Amélie et DION Danielle.

DEL_2021_06_3

DECISION MODIFICATIVE - INDEMNITÉS ÉLUS

Monsieur le Maire informe que lors du vote du budget primitif le 1^{er} avril 2021, ont été prévus aux articles 6531 et 6533, les crédits liés aux indemnités du Maire et de 3 adjoints.

Il rappelle que, lors de la séance d'installation du 16 avril 2021, le nombre d'adjoints a été porté à 4 et que le 5 mai dernier, ont été votés les montants des indemnités versées au Maire et aux adjoints.

Il précise que les crédits inscrits au budget primitif, aux articles 6531 et 6533, étant insuffisants, il convient de prendre une décision modificative.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	
<i>Article (Chap.) - Opération</i>	Montant
022 (022) : Dépenses imprévues	-2 650,00
6531 (65) : Indemnités	2 500,00
6533 (65) : Cotisations de retraite	150,00
	0,00
Total Dépenses	0,00

DEL_2021_06_4

**DECISION MODIFICATIVE :
FRAIS « PÉNALITÉ » NON ACQUISITION APRÈS COMPROMIS**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, lors de la séance du 10 mai 2021, le conseil municipal a décidé de ne pas donner suite au compromis de vente relatif à l'acquisition de la propriété située 3, rue de Navarre.

La commune s'expose de ce fait au versement de pénalités à hauteur de 18 000 euros. Cette dépense n'ayant pas été prévue au budget primitif, il convient d'inscrire les crédits à l'article concerné : 6718.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	
<u>Article (Chap.) - Opération</u>	Montant
022 (022) : Dépenses imprévues	-18 000,00
6718 (67) : Autres charges exceptionnelles sur op.de gestion	18 000,00
	0,00
Total Dépenses	0,00

DEL_2021_06_5 **FEC 2021 - Fonds d'Equipement des Communes**

Monsieur le Maire propose d'inscrire, pour la subvention FEC 2021, les dépenses relatives au changement de menuiseries et à la fourniture et la pose de 4 stores extérieurs (motorisation radio) à l'école. Il présente 2 devis pour un total HT de 17 817,42 euros (21 380,90 euros TTC).

<u>DEPENSES</u>	€uros HT
Menuiseries	14 084,06 €
Stores	3 733,36 €
TOTAL	17 817,42 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **le Conseil Municipal**,

Considérant que ces investissements peuvent bénéficier de l'aide au titre du FEC 2021,

- **DECIDE** d'inscrire les dépenses relatives au changement de menuiseries et à la fourniture et la pose de 4 stores extérieurs (motorisation radio) à l'école, mentionnées ci-dessus, au FEC 2021, le coût estimatif s'élevant à 17 817,42 €uros HT.

DEL_2021_06_6 **DECISION MODIFICATIVE - TRAVAUX ECOLE**

Monsieur le Maire informe que compte tenu des travaux prévus à l'école, il est nécessaire de prévoir des crédits supplémentaires à l'article suivant : 21312 (21) : *Bâtiments scolaires*.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la décision modificative suivante :

INVESTISSEMENT	
Dépenses	
<u>Article (Chap.) - Opération</u>	Montant
21312 (21) : Bâtiments scolaires	5 000,00
2132 (21) - 33 : Immeubles de rapport	-5 000,00
	0,00
Total Dépenses	0,00

DEL_2021_06_7 **FONDS DE CONCOURS - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS GRENAOIS - TRAVAUX ECOLE**

Pour ce dossier, Madame Corinne HARALAMBON ne participe pas au vote.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les travaux prévus à l'école (changement de menuiseries et fourniture et pose de 4 stores extérieurs (motorisation radio)) et les devis afférents s'élevant à 17 817,42 €uros HT.

Il propose de déposer une demande de fonds de concours auprès de la Communauté de Communes du Pays Grenadois : 15% « enveloppe générale ».

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- 1 – **DECIDE** de procéder à la réalisation des travaux relatifs au changement de menuiseries et à la fourniture et la pose de 4 stores extérieurs (motorisation radio) à l'école ;
- 2 – **DEMANDE** à Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays Grenadois l'attribution d'un fonds de concours, au titre de l'année 2021, de 2 672,61 € pour les travaux décrits ci-dessus ;
- 3 – **PRECISE LE PLAN DE FINANCEMENT** de cette opération comme détaillé ci-dessous ;

DEPENSES	€uros HT
Devis Monsieur Store	17 817,42
	17 817,42

RECETTES	€uros
- Fonds de concours Communauté de Communes (15%)	2 672,61
- FEC 2021 - estimation	4 000,00
- Fonds propres	11 144,81
	17 817,42

- 4 – **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

DEL_2021_06_8	ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57, AU 1ER JANVIER 2022
----------------------	---

Ayant entendu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Autorise la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2022 en lieu et place de la nomenclature budgétaire et comptable M14 de la Commune de Cazères-sur-l'Adour.

DEL_2021_06_9	DÉSIGNATION REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE A LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS GRENOIS
----------------------	--

Pour ce dossier, Madame Corinne HARALAMBON ne participe pas au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de nommer M. Jean-François DELEPAU représentant de la commune de Cazères-sur-l'Adour à la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) entre la communauté et ses communes membres.

DEL_2021_06_10	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS GRENOIS - RESTITUTION DE LA COMPÉTENCE FACULTATIVE T. A. P. - MODIFICATION DES STATUTS
-----------------------	--

Pour ce dossier, Madame Corinne HARALAMBON ne participe pas au vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la restitution de la compétence facultative « Mise en place, gestion et coordination des temps d'activités périscolaires (T.A.P.) tels que générés par la mise en œuvre du décret 2013-077 du 24 janvier 2013 » ;
- **APPROUVE** la modification des statuts qui en découle.

DEL_2021_06_11	SUBVENTION ASSOCIATION
-----------------------	-------------------------------

Monsieur le Maire fait part de la demande de subvention suivante : Football Club Adour et demande à l'assemblée de se prononcer :

Association / organisme	Votants	Résultat du vote	Montant attribué
Football Club Adour	15	15 pour	250 €

DIVERS / INFORMATIONS

- Romain BRESSAND, Maire adjoint :
 - Informe que l'enrouleur utilisé pour arroser le stade de football ne fonctionne plus. Il est décidé de voir si une réparation est possible ou si cet équipement doit être remplacé. Il propose de demander un devis sur la mise en place de l'arrosage automatique sur le terrain de football.
 - Fait part de la demande de certains riverains de la propriété communale « anciennement Maisadour » de rabaisser la haie.
 - Fait part de ses échanges avec un agent du SICTOM sur la possibilité d'ouvrir la déchetterie verte aux administrés.
 - Propose d'initier la démarche d'éco-pâturage, aux berges de l'Adour, par l'installation d'un seul parc.
- Elections : organisation du double scrutin des 20 et 27 juin, mise en place des permanences.
- Lilian LESCOUZERE, Maire adjoint, indique que la réception des travaux de rénovation de l'église est prévue pour le 22 juin 2021. Le mobilier (bancs et chaises) devra être nettoyé.
- Location ancien presbytère. Ce logement communal s'est libéré. Des travaux de rafraichissement et de rénovation sont à prévoir.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à vingt-et-une heures et trente minutes.

Fait à Cazères-sur-l'Adour, le 28 juin 2021.

Le Maire,
Jean-François DELEPAU